



# Groupe de placement AXA Hypothèques Suisses Classe 1B

## Politique d'investissement

Le groupe de placement AXA Hypothèques Suisse est géré activement et investit principalement dans les crédits hypothécaires (titres hypothécaires suisses) dans toute la Suisse. Les placements admis sont des hypothèques du marché monétaire ainsi que des crédits hypothécaires des crédits hypothécaires à taux fixe ou variable pour des immeubles résidentiels, commerciaux ou à usage mixte, garantis par des droits de gage immobilier. En matière d'investissement, il est veillé à une répartition adéquate des risques par régions et types d'objets, l'accent étant mis sur les immeubles résidentiels.

## Informations sur le produit

<b>Group de placement / classe</b>	AXA Hypothèques Suisses / Classe 1B <sup>1)</sup>
<b>ISIN / N° de valeur</b>	CH1428219252 / 142821925
<b>Monnaie</b>	CHF
<b>Date de lancement</b>	01.04.2025
<b>Fin de l'exercice fiscal</b>	31 mars
<b>Publication NAV</b>	mensuel
<b>Frais de gestion</b>	0.26%
<b>Benchmark</b>	SBI Domestic Swiss Pfandbrief 1-10y
<b>Gestionnaire d'actifs</b>	AXA Versicherungen SA, Hypothekarcenter

## Chiffres-clés du portefeuille au 30.06.2025

<b>Fortune nette (NAV, CHF en mio.)</b>	453.41
<b>Nombre de parts</b>	461'699.45
<b>Valeur d'inventaire par part (CHF)</b>	982.05
<b>Nombre de hypothèques</b>	1'602
<b>Emprunt moyen net en %</b>	49.27%
<b>Moyen temps restant en années</b>	4.79
<b>Modified Duration</b>	4.56
<b>Rendement à maturité</b>	1.18%

## Rendement en %

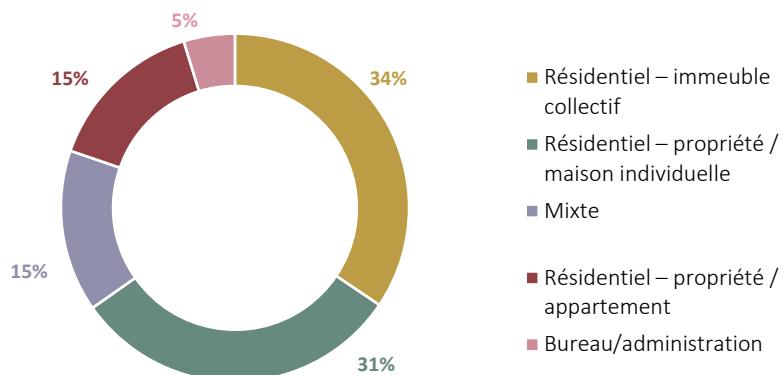
	<b>1m</b>	<b>3m</b>	<b>YTD</b>	<b>1a</b>	<b>3a</b> p.a.	<b>5a</b> p.a.	<b>dépuis le lancement p.a.</b>
<b>Groupe de placement</b>	-0.62	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<b>Benchmark</b>	-0.62	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

Les rendements réalisés par le passé ne sont pas un indicateur des performances ou des rendements d'un investissement à l'avenir.

<sup>1)</sup> Les droits de la classe 1B sont exclusivement réservés aux investisseurs ayant conclu un contrat de gestion de fortune avec AXA Assurances SA (conformément au § 3 al. 10 du règlement de la fondation) et atteignant le volume d'investissement minimum requis.

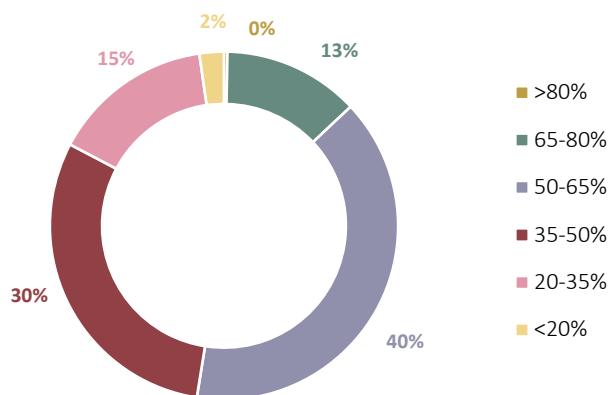
## Répartition par type d'utilisation

Données au 30.06.2025



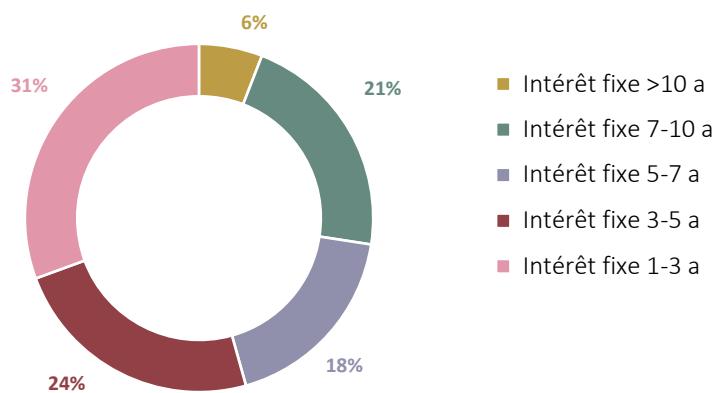
## Répartition selon le taux d'avance

Données au 30.06.2025



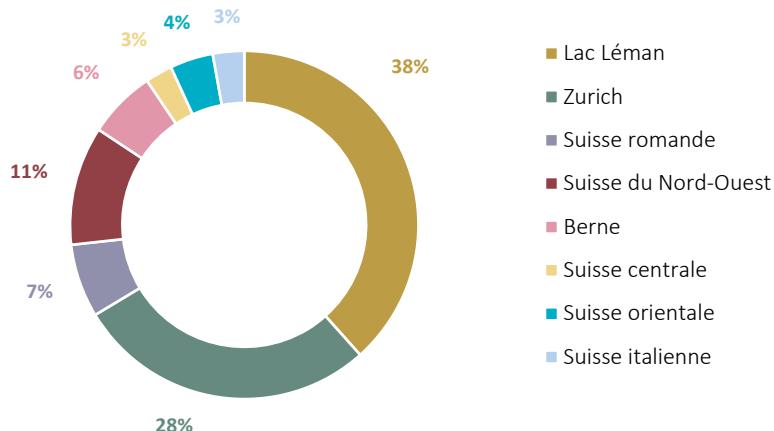
## Répartition par durée

Données au 30.06.2025



## Répartition par région

Données au 30.06.2025



### Analyse du risk (annualisée)

	1a	3a	5a depuis le lancement
<b>Volatilité annualisée</b>			
<b>Groupe de placement</b>	n/a	n/a	n/a
<b>Benchmark</b>	n/a	n/a	n/a
<b>Sharpe Ratio</b>	n/a	n/a	n/a
<b>Tracking Error</b>	n/a		
<b>Tracking Error ex ante</b>	n/a	n/a	n/a
<b>Information Ratio</b>	n/a	n/a	n/a
<b>Beta Factor</b>	n/a	n/a	n/a
<b>Jensen's Alpha</b>	n/a	n/a	n/a
<b>Perte relative maximale</b>			-0.62%
<b>Délai de récupération*</b>			(0)

\* En mois, les chiffres entre parenthèses indiquent la période de récupération non compensée

### Avertissement

Le présent document s'adresse aux investisseurs de l'AXA Fondation de placement. Seules (i) les institutions de prévoyance professionnelle exonérées de l'impôt ayant leur siège en Suisse qui ne sont pas soumises à l'impôt à la source américain sur les dividendes des actions des sociétés américaines en vertu d'un protocole d'accord (dit « Competent Authority Agreement » ou « CAA ») signé le 25 novembre / 3 décembre 2004 par les autorités fiscales suisses et américaines en vue de modifier la convention de double imposition américano-suisse du 2 octobre 1996 (CDI), ainsi que (ii) les directions de fonds, les fonds collectifs organisés en sociétés, ou d'autres fondations de placement qui administrent les placements collectifs des institutions selon la let. (i), sont soumises à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou d'une autre l'autorité de surveillance et ne placent dans la fondation de placement que des fonds destinés à ces institutions. Il convient donc d'en limiter la diffusion en conséquence. Toute reproduction en tout ou en partie de ces informations est interdite. Les performances ou les rendements réalisés par le passé n'offrent aucune garantie et ne sont pas un indicateur des performances ou des rendements d'un investissement à l'avenir. La valeur et les rendements des investissements peuvent augmenter et diminuer et ne sont pas garantis. Les investisseurs peuvent éventuellement subir une perte totale. Les variations des taux de change peuvent aussi avoir une influence sur la valeur des investissements. Les performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et des frais éventuellement prélevés lors de l'émission et/ou du rachat des droits. Les investisseurs doivent remplir toute obligation d'information envers les clients et les bénéficiaires sous leur propre responsabilité et sans référence aux informations contenues dans cette documentation. Les informations présentées par l'AXA Fondation de placement sont destinées à des fins publicitaires et ne constituent ni une offre, ni une incitation à acquérir ou à vendre des instruments de placement. Les investissements doivent dans tous les cas s'effectuer uniquement sur la base des statuts, du règlement de la fondation, des directives d'investissement et du prospectus de l'AXA Fondation de placement. L'AXA Fondation de placement prend expressément ses distances vis-à-vis d'informations divergentes. Les informations présentées sont basées sur l'état des choses et des connaissances au moment de la rédaction du rapport et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. La mention de récompenses ou de notations a uniquement valeur d'information et n'est pas à comprendre comme une publicité pour une société du Groupe AXA, ses produits ou ses services. Les informations relatives aux critères utilisés lors de l'attribution de ces récompenses ou notations sont à consulter sur les sites Web de leurs éditeurs. L'AXA Fondation de placement décline toute responsabilité et ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité et à l'exhaustivité des informations mises à disposition. L'AXA Fondation de placement vérifie pas et ne s'approprie pas les informations reprises de tierces parties. Le présent document et les statuts, le règlement de la fondation, les directives d'investissement, le prospectus et le dernier rapport annuel de l'AXA Fondation de placement peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'AXA Fondation de placement, Afolternstrasse 42, CH-8050 Zurich.